



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

ARRETE N° 2008-01-28-R-0035

commune(s) : Fleurieu sur Saône - Neuville sur Saône

objet : **Désignation de membres du jury ad hoc pour un concours de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation-extension de la station d'épuration**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

n° provisoire 15318

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 24, 70 et 74 du code des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 2005-01-20-R-0018 du 20 janvier 2005 par lequel monsieur le président donne délégation à madame la vice-présidente Michèle Pedrini,

Considérant le lancement d'une procédure de concours pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation-extension de la station d'épuration de Fleurieu-Neuville sur Saône par décision du représentant du pouvoir adjudicateur en date du 3 janvier 2008. Au terme des articles 70 et 74 du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'un jury ;

arrête

Article 1er - Outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics, sont désignées pour siéger au sein du jury constitué selon les dispositions de l'article 24 du code des marchés publics,

les personnes qualifiées suivantes :

- monsieur Thierry Perraud-Audet, ingénieur Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES),
- monsieur Philippe Martin, ingénieur Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES),
- monsieur Bruno Maneval, ingénieur Institut national des sciences appliquées,
- monsieur Jean-Marie Calaque - Architecte DPLG.

Article 2 - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 28 janvier 2008

Le président, et, par délégation,
la vice-présidente chargée
des marchés publics,

Michèle Pédrini.